

# Une association de Lévig-nac-de-Guyenne enfermée dehors

**LE PARVIS** Le local qu'elle utilise a été cadenassé par la municipalité

Samedi dernier, l'ancien presbytère aurait dû accueillir la braderie de liquidation de l'association le Parvis. Mais depuis vendredi dernier, la grille d'entrée du bâtiment communal est condamnée par un cadenas apposé par les services de la mairie de Lévig-nac-de-Guyenne. Un arrêté municipal indique que la manifestation, qui devait durer tout le week-end des 19 et 20 novembre, n'aura pas lieu.

Comment en est-on arrivé là ? Du côté de l'association, Christine Prigent, une des deux administratrices, reconnaît n'avoir pas organisé les choses dans les règles de l'art. Et comprend l'arrêté municipal interdisant la tenue de la braderie, dont elle dit avoir eu connaissance la veille au soir de l'événement. Elle s'étonne, en revanche, de la pose d'un cadenas, et déplore les conséquences : l'employée de la structure n'a plus accès à son lieu de travail et ne peut donc plus remplir sa mission, tandis que l'association ne peut plus récupérer son matériel (des tissus, des

machines à coudre et du matériel de spectacle).

## « Il est où, le problème ? »

Mais pour Jean-Paul Berry, le maire de Lévig-nac-de-Guyenne, il n'y a pas lieu de s'étonner. « Il y a eu un manquement au droit. L'association n'a pas demandé d'autorisation. J'ai donc pris un arrêté pour empêcher la manifestation. La préfecture a validé l'arrêté », argumente le premier édile lévig-nacais. À discuter avec Jean-Paul Berry, il s'avère que la municipalité a pu être effrayée de la possible forte affluence à la braderie, pour laquelle l'association a communiqué. « Moi, je m'inquiète de la sécurité des lieux. Cet immeuble n'est pas équipé pour recevoir du public. C'est un ancien bâtiment. Est-ce que l'escalier est suffisamment solide pour recevoir une trentaine de personnes ? »

De là à empêcher l'accès à l'ancien presbytère avec un cadenas ? « Il est où, le problème ? », questionne le maire. Je m'assure que les lieux ne

seront pas ouverts au public. Je ferme ces locaux qui appartiennent à la mairie, je suis dans mon droit, avance-t-il. Si je ne le fais pas, on me dira que je n'ai pas pris les précautions d'usage. » Quant à l'employée du Parvis qui ne peut accéder à son lieu de travail, « on peut s'adapter : c'est une personne qui ne travaille que vingt heures par semaine. Et puis M<sup>me</sup> Prigent était au courant que le local resterait fermé jusqu'à mercredi. On fait une sacrée histoire pour pas grand-chose », s'agace Jean-Paul Berry. Pour apaiser la situation, la mairie a proposé de se porter acquéreur des actifs de l'association.

Mais le Parvis ne l'entend pas de cette oreille : lundi, l'association a envoyé un recommandé à la mairie, dans lequel ses administrateurs écrivent qu'ils ne négocieront pas l'achat des actifs sous la contrainte. Et l'association a fait se déplacer mardi un huissier pour constater la présence de l'arrêté et du cadenas sur la grille.

**Jean-Christophe Wasner**